

**DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS
DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE
(R.A.E.P.)
DU CONCOURS INTERNE D'ACCÈS AU GRADE
DE COLONEL DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS**

La loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale a ouvert la possibilité de prendre en compte l'expérience professionnelle dans les concours de la fonction publique territoriale. Le dossier, rédigé à cet effet, permet aux candidats de valoriser l'expérience professionnelle acquise dans l'exercice de leurs fonctions au sein d'une administration, d'un service déconcentré, d'un établissement public, d'une collectivité territoriale, ainsi que celle acquise en qualité de salarié d'une entreprise, de responsable d'une association ou d'élu d'une collectivité territoriale.

L'épreuve d'admission du concours interne consiste en un entretien avec le jury. Cet entretien vise à apprécier les aptitudes du candidat ainsi que sa motivation et à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de **dix minutes** au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de son expérience professionnelle. Au cours de cet entretien, le candidat est également interrogé sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines d'intervention publique ainsi que sur des questions relatives aux connaissances administratives générales (*durée totale de l'épreuve : trente minutes ; coefficient 5*).

La constitution par chaque candidat d'un dossier RAEP (modèle ci-après) doit permettre au jury du concours d'identifier, lors de l'entretien, la nature précise de son activité professionnelle passée et des compétences qu'il a développées à ce titre. Dans la logique du concours, cet entretien permet de comparer les candidats entre eux sur une base de critères communs.

Votre dossier devra donc comporter des informations suffisamment précises pour permettre au jury de faire le lien entre votre activité et le ou les emplois-référence qui lui correspondent dans le répertoire des métiers de la fonction publique territoriale.

► Le répertoire des métiers de la fonction publique territoriale est consultable sur le site internet du Centre national de la fonction publique territoriale :

<http://www.cnfpt.fr/evoluer/metiers-fonction-publique-territoriale/repertoire-metiers?gl=ODUwMGE2Y2I>

**VOUS TROUVEREZ DANS LE GUIDE DE REMPLISSAGE JOINT TOUS LES
RENSEIGNEMENTS NÉCESSAIRES POUR VOUS AIDER A CONSTITUER VOTRE
DOSSIER R.A.E.P.**

Dossier de candidature
Concours interne d'accès au grade de colonel
de sapeur-pompier professionnel

**RECONNAISSANCE DES ACQUIS
DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE**

Session 2019

Voir la page 3 du guide de remplissage

DOSSIER N°

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom :

Une fois le présent dossier complété, **vous en conserverez une copie** avant de le transmettre, **exclusivement par mail**, au service concours de la DGSCGC, au plus tard **le 2 août 2019.**

Coordonnées de la section concours de la DGSCGC

dgscgc-gestionnaireconcours2@interieur.gouv.fr

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE

- Votre situation administrative actuelle p.4

DEUXIEME PARTIE

- Votre expérience professionnelle p.5
- Votre formation professionnelle et continue
 - Les actions de formation en lien avec vos compétences et/ou votre projet professionnel p.10
- Présentation d'une expérience professionnelle marquante
- Les acquis de votre expérience professionnelle au regard des perspectives de carrière p.12

TROISIEME PARTIE

- Annexes p.14

QUATRIEME PARTIE

- Fiches administratives de traitement du dossier destinées au service concours de la DGSCGC*
- Déclaration sur l'honneur p.15
- Visa de l'autorité compétente p.16

VOTRE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE¹

Voir la page 5 du guide de remplissage

➤ FONCTIONS ACTUELLES

PERIODE	NOM, ADRESSE, ET ACTIVITE PRINCIPALE DE L'ORGANISME D'EMPLOI		NOM ET ACTIVITE DU SERVICE D'EMPLOI	STATUT
DE : A : si temps partiel, précisez la quotité				
CATEGORIE/ CORPS/ CADRE D'EMPLOIS	DOMAINE FONCTIONNEL/ EMPLOI	PRINCIPALES ACTIVITES ET/OU TRAVAUX REALISES	PRINCIPALES COMPETENCES DEVELOPPEES DANS CETTE ACTIVITE	

¹ Aux termes de l'article 23 bis de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, « Les compétences acquises dans l'exercice d'une activité syndicale sont prises en compte au titre des acquis de l'expérience professionnelle ».

➤ **FONCTIONS ANTERIEURES**

PERIODE		NOM, ADRESSE, ET ACTIVITE PRINCIPALE DE L'ORGANISME D'EMPLOI	NOM ET ACTIVITE DU SERVICE D'EMPLOI	STATUT
DE : A : si temps partiel, précisez la quotité				
CATEGORIE/ CORPS/ CADRE D'EMPLOIS	DOMAINE FONCTIONNEL/ EMPLOI	PRINCIPALES ACTIVITES ET/OU TRAVAUX REALISES	PRINCIPALES COMPETENCES DEVELOPPEES DANS CETTE ACTIVITE	

PERIODE		NOM, ADRESSE, ET ACTIVITE PRINCIPALE DE L'ORGANISME D'EMPLOI	NOM ET ACTIVITE DU SERVICE D'EMPLOI	STATUT
DE : A : si temps partiel, précisez la quotité				
CATEGORIE/ CORPS/ CADRE D'EMPLOIS	DOMAINE FONCTIONNEL/ EMPLOI	PRINCIPALES ACTIVITES ET/OU TRAVAUX REALISES	PRINCIPALES COMPETENCES DEVELOPPEES DANS CETTE ACTIVITE	

PERIODE		NOM, ADRESSE, ET ACTIVITE PRINCIPALE DE L'ORGANISME D'EMPLOI	NOM ET ACTIVITE DU SERVICE D'EMPLOI	STATUT
DE : A : si temps partiel, précisez la quotité				
CATEGORIE/ CORPS/ CADRE D'EMPLOIS	DOMAINE FONCTIONNEL/ EMPLOI	PRINCIPALES ACTIVITES ET/OU TRAVAUX REALISES	PRINCIPALES COMPETENCES DEVELOPPEES DANS CETTE ACTIVITE	

PERIODE		NOM, ADRESSE, ET ACTIVITE PRINCIPALE DE L'ORGANISME D'EMPLOI	NOM ET ACTIVITE DU SERVICE D'EMPLOI	STATUT
DE : A : si temps partiel, précisez la quotité				
CATEGORIE/ CORPS/ CADRE D'EMPLOIS	DOMAINE FONCTIONNEL/ EMPLOI	PRINCIPALES ACTIVITES ET/OU TRAVAUX REALISES	PRINCIPALES COMPETENCES DEVELOPPEES DANS CETTE ACTIVITE	

VOTRE FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE

Voir la page 7 du guide de remplissage

- LES ACTIONS DE FORMATION QUI ILLUSTRE LE MIEUX LES COMPETENCES ACQUISES AU COURS DE VOTRE PARCOURS PROFESSIONNEL ET/OU EN LIEN AVEC VOTRE PROJET PROFESSIONNEL

PERIODE	DUREE	ORGANISME DE FORMATION	DOMAINE/SPECIALITE	THEME DE LA FORMATION (ET INTITULE DU TITRE EVENTUELLEMENT OBTENU)
du : au :				
du : au :				
du : au :				

PERIODE	DUREE	ORGANISME DE FORMATION	DOMAINE/SPECIALITE	THEME DE LA FORMATION (ET INTITULE DU TITRE EVENTUELLEMENT OBTENU)
du : au :				
du : au :				
du : au :				
du : au :				

PRESENTATION D'UNE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE MARQUANTE

Présenter, en deux pages dactylographiées maximum, une expérience ou une réalisation professionnelle permettant de valoriser votre parcours et vos compétences.

LES ACQUIS DE VOTRE EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE AU REGARD DES PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

Voir la page 8 du guide de remplissage

Caractérissez, en une page dactylographiée maximum, les éléments qui constituent, selon vous, les acquis de votre expérience professionnelle et précisez vos motivations pour vous présenter au concours interne d'accès au grade de colonel de sapeurs-pompiers professionnels.

A N N E X E S

RECAPITULATIF DES DOCUMENTS A JOINDRE A VOTRE DOSSIER
DECLARATION SUR L'HONNEUR DE L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS DECLAREES
ATTESTATION D'EMPLOI VISEE PAR L'AUTORITE COMPETENTE
UNE PHOTO D'IDENTITE

CONCOURS INTERNE DE COLONEL

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e)

Souhaite me présenter au concours interne de colonel de sapeurs-pompiers professionnels.

Je déclare sur l'honneur :

- l'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier ;
- avoir pris connaissance du règlement concernant les fausses déclarations ci-dessous :

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accompli par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. » (Code pénal art. 441-6)

« Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation, est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende. » (Code pénal art.441-6)

La section concours de la DGSCGC se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude de mes déclarations.

A _____, le

Signature du candidat

VISA DE L'AUTORITE COMPETENTE

Je soussigné(e) M.....

Qualité

certifie que M.....

est employé(e) dans mes services en qualité de

.....
.....

Fait à

Le

Signature

cachet du bureau/service